

Note d'information suite à l'arrestation de 09 maraîchers de la zone de Lendeng (Rufisque)

Présentation du périmètre maraîcher de Lendeng

Lendeng est une zone maraîchère active d'agriculture périurbaine qui contribue à la **sécurité alimentaire et économique du territoire**. Lendeng s'étend sur une superficie totale de 56,83 ha dont 70% est destiné au maraîchage, et une zone de plateau (5,40 ha) réservée à l'agriculture pluviale. La zone de Lendeng, fait un chiffre d'affaires annuel de 1 milliard 800 Millions avec 2000 emplois directs et plus d'une centaine d'emplois indirects. La zone est aussi un puits de carbone coincé entre l'autoroute à péage, la Cimenterie de la SOCOCIM et les établissements humains avec toutes leurs activités économiques. Lendeng est donc une chance dans la lutte contre le changement climatique. Toutefois, ce poumon vert, véritable îlot de fraîcheur, voit aujourd'hui son avenir menacé par l'urbanisation galopante mais aussi par des investisseurs. Même si le Chef de l'Etat avait déclaré lors d'un conseil des ministres que la zone allait être érigée en zone agroécologique réservée uniquement au maraîchage. Par la suite, le Sous-préfet de l'arrondissement de Rufisque -Est avait pris un arrêté datant du 14 avril 2022 et portant interdiction de travaux sur une partie du lotissement administratif dénommée « Extension série G de Rufisque -Est » qui couvre la zone de Lendeng.

Les faits

Depuis un certain temps, Lendeng fait l'objet de beaucoup de convoitises parmi lesquelles, le cas du promoteur Pierre Mboup, travaillant pour le compte de **MKA Excellence, une société spécialisée dans la Distribution d'hydrocarbures raffinés, Station d'essence - Carburants**. Selon nos informations M. Mboup a obtenu un terrain dans le périmètre maraîcher de Lendeng en vue d'y implanter une station d'essence sur une superficie de 1750 m² que Abdoulaye Ngom (maraîcher) lui aurait vendue. Les maraîchers ont contesté l'installation annoncée de la station-service à travers une mobilisation fortement médiatisée. Aussitôt après, la machine judiciaire s'est emballée sur eux. Convoqués le jeudi 29 février 2024 au Commissariat de Rufisque où ils ont passé la nuit, ils ont été, moins de 24 heures après, placés sous mandat de dépôt après leur

transfèrement vendredi matin au Tribunal de grande instance de Dakar. Ils sont au total neuf (9) détenus dont une femme et seront jugés ce mardi 5 mars en flagrant délit pour les chefs d'accusation suivants :

- Injures et menaces
- Voie de fait
- Violence

Actions entreprises

L'institut Panafricain pour la Citoyenneté, les Consommateurs et le Développement (CICODEV Afrique) et ses partenaires qui travaillent depuis plusieurs années avec les maraîchers de Lendeng se sont saisis de l'affaire et agissent présentement sur trois (3) fronts :

- 1- **Le front judiciaire** avec la constitution des avocats notamment, Me Massokhna Kane et l'avocat des maraîchers, Me Daouda Seck
- 2- **Le front social** avec la mobilisation des organisations de défense des droits de l'homme, les Ong partenaires nationales et internationales, et la société civile paysanne et le Collectif des villageois de Lendeng.
- 3- **Le front médiatique** avec une mobilisation des médias pour amplifier la lutte.

Appel

Le procès de ce mardi au tribunal de grande instance de Dakar est une occasion pour mener une action de mobilisation très forte pour soutenir ces paysans. Le Comité de Développement local (CODEL), regroupant les populations et les délégués de quartier du village de Gouy Mouride dont Lendeng est membre, a décidé de mettre sur pied le collectif de défense des intérêts de Lendeng pour une meilleure prise en charge de la zone et prévoit de faire venir ses membres au tribunal pour prêter main forte aux maraîchers. CICODEV appelle à une forte mobilisation sociale au tribunal demain à partir de 09h pour demander la libération des paysans et la préservation de la zone maraîchère de Lendeng.

Pour de plus amples informations : 775890794 / 771219410